Décision 18-DCC-04 du 05 janvier 2018

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe AgroBiothers par la société Gimv France SAS

Posted on: 23 janvier 2018 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté GIMV France
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Agrobiothers

Lire

Le texte intégral

33.64 Ko